

PAGE 1

◆ **Partenariat DECP /CNPB :**
Une formation sur la gouvernance des organisations d'employeurs et le lobbying

PAGE 2

◆ **Burkina Faso - Cote d'Ivoire :**
une Mission d'information pour relancer les relations économiques

◆ **Marchés publics :** un Forum pour améliorer le dispositif de gestion

PAGE 3

◆ **Problématique de l'emploi au Burkina :** l'approche HIMO comme alternative

◆ **1^{ère} Session du Comité Technique National Consultatif de Sécurité et Santé au Travail**

PAGE 4

◆ **Atelier-Bilan de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE)**

Partenariat DECP /CNPB : Une formation sur la gouvernance des organisations d'employeurs et le lobbying



Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé les 30 novembre et 1er décembre 2011 en partenariat avec le Dutch Employer's Cooperation Programme (DECP) un atelier de formation sur la Gouvernance des organisations d'employeurs et le lobbying.

L'atelier qui s'est tenu à l'hôtel Palm Beach de Ouagadougou visait à améliorer les connaissances des Secrétaires permanents et Administrateurs des associations et groupements professionnels membres du CNPB en matière d'organisation et de gestion de leurs structures d'une part et d'autre part les doter d'outils et techniques pour influencer les sphères décisionnelles afin de conforter leur assise.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par la Secrétaire Générale du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Madame Adama VIGNIGBE / OUEDRAOGO qui avait à ses côtés le Chargé d'affaires de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, M. Jaap Jan SPEELMAN, le 1er Vice Président du

CNPB, M. Birahima NACOULMA, la Secrétaire Générale du CNPB Mme Philomène YAMEOGO et le Conseiller Spécial de DECP, M. Jean Marie STANDAERT.

Cette formation est la deuxième du genre organisée par le Patronat burkinabè en partenariat avec le programme de coopération des employeurs néerlandais et qui permet au CNPB et à ses membres de bénéficier d'une expertise de formateurs dudit programme.

La Gouvernance, il faut le rappeler est la manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une organisation. La forme associative qui régit les organisations professionnelles membres, leur impose un ensemble de principe, d'organisation et de mode de prise de décision différents de ceux de l'entreprise privée. A cet effet, M. STANDAERT qui animait le module sur la gouvernance a passé en revue l'ensemble des organes sta-

tutaires des associations d'employeurs en donnant des règles de base et des conseils pratiques.

Cette session a permis aux participants de mieux comprendre le rôle et l'implication des différents organes dans le processus de gouvernance et de saisir leur impact sur les membres et de façon globale sur l'efficacité de leurs organisations.

Le module sur le lobbying a été abordé le deuxième jour par M. CHORUS. A cette occasion, le formateur a défini le lobbying comme étant une technique qui vise à influencer les décideurs et a fait ressortir la nécessité de sa pratique par les organisations représentatives des intérêts des entreprises dans un contexte où



subsistent de nombreuses entraves au développement des activités du secteur privé.

A l'issue de ces deux jours de formation interactive, les participants ont reçu des certificats de participation témoignant des connaissances acquises qui seront certainement mises au profit des différentes organisations membres du CNPB.

Burkina Faso - Cote d'Ivoire : une Mission d'information pour relancer les relations économiques



Une délégation de la Direction des Etudes et de la Promotion Economique (DEPE) de la Cote d'Ivoire, conduite par son Directeur Monsieur DANHO Pierre Ange était au Patronat, le vendredi 07 octobre 2011 pour échanger avec les organisations membres du CNPB.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la volonté des autorités ivoiriennes de relancer les relations économiques entre leur pays et le Burkina Faso.

En effet, avec la fin de la crise post-électorale, de nouvelles perspectives économiques s'offrent à la Cote d'Ivoire. Comme l'a si bien expliqué Monsieur DANHO, la Cote d'Ivoire devrait renouer avec la croissance avec un taux de croissance de 8,5% en

2012 qui se maintiendra en 2013 et 2014. Aussi pour réaliser de tel niveau de croissance, l'Etat ivoirien compte s'appuyer sur le secteur privé. A cet effet, des mesures ont déjà été prises pour promouvoir ce secteur. L'Etat est intervenu en soutien direct aux entreprises à hauteur de 12 milliards de FCFA. Pour améliorer leur santé financière, le Gouvernement a consenti des efforts pour apurer une bonne partie de la dette intérieure. Des allègements fiscaux ont également été accordés aux entreprises pour favoriser la relance économique.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est fermement engagé à lutter contre la corruption et les tracasseries routières qui causent d'énormes préjudices à l'économie ivoirienne et dégradent l'image du Pays.

Monsieur NACOULMA, le 1^{er} Vice Président du CNPB a remercié M. DANHO et lui a assuré de l'intérêt des opérateurs économiques burkinabè pour la Cote d'Ivoire en raison des liens historiques très étroits qui ont toujours liés les deux nations. Les inquiétudes exprimées ce jour par les représentants des organisations du secteur privé ont essentiellement porté sur les points ci-après :

- ◆ l'insécurité et les tracasseries sur le

trafic routier Burkina/Côte d'Ivoire ;

- ◆ les rumeurs sur la reprise de la société SITARAIL par des promoteurs indiens ;
- ◆ la réinstauration de la carte de séjour pour les ressortissants étrangers ;
- ◆ la création de taxes nouvelles pour les opérateurs économiques étrangers ;
- ◆ la prise de mesures pour faciliter l'importation des produits ivoiriens au Burkina ;
- ◆ le problème du foncier etc.....

Face à ces préoccupations, Monsieur DANHO a tenu à rassurer les uns et les autres sur l'engagement irréversible des nouvelles autorités de la Cote d'Ivoire à mettre tout en œuvre pour que les relations avec les pays voisins et amis soient dynamisées.

Il a reconnu que la question sécuritaire constituait aujourd'hui une préoccupation majeure mais des efforts sont faits et les résultats ne tarderont pas à se concrétiser avec le temps.

Il a invité ses interlocuteurs à donner moins d'importance aux rumeurs et d'aller vers les sources d'informations officielles pour avoir les bonnes informations. A ce sujet, il a informé de la mise en place très prochaine d'un portail d'information en ligne sur l'économie ivoirienne.

Marchés publics : un Forum pour améliorer le dispositif de gestion

Le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé les 28 et 29 octobre 2011 à la salle des banquets de Ouaga 2000, le 1^{er} forum des acteurs des marchés publics sous la présidence du Premier Ministre Luc Adolphe TIAO.

Cette rencontre qui a réuni des acteurs des marchés publics de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile avait pour ambition de passer en revue le dispositif des marchés publics dans son ensemble.

En effet, avec l'adoption de la réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public intervenue en 2008, beaucoup d'innovations majeures ont été introduites pour prendre en compte les préoccupations des acteurs. Malgré cela, les acteurs sur le terrain continuent de rencontrer des difficultés.

La rencontre devait servir de cadre pour



identifier les atouts et surtout les insuffisances de cette nouvelle réglementation afin de formuler des recommandations pour améliorer le dispositif.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés essentiellement sous forme de travaux de groupes autour des thèmes suivant :

- ◆ Lourdeur, célérité et transparence dans le traitement des dossiers de

marchés publics et des délégations de service public ;

- ◆ Dispositif de gestion des marchés publics et promotion du secteur privé ;
- ◆ Modernisation de la gestion des marchés publics et des délégations de service public

La tenue de ce premier forum a été fortement saluée au regard de la qualité et de la franchise des discussions que les participants ont eu avec l'administration des finances. Il a eu le mérite de permettre aux différents acteurs de se comprendre. On peut noter qu'il y a une réelle volonté du Ministère de l'Economie et des Finances d'être plus proche des attentes des acteurs. Le tout est d'arriver à concilier la quête d'une saine gestion des finances publiques et l'absence de lourdeurs dans le dispositif des marchés publics.

Problématique de l'emploi au Burkina : l'approche HIMO comme alternative



grammes HIMO que le Burkina a connu de 1980 à nos jours et proposer des orientations pour une mise en œuvre efficace des programmes HIMO à venir.

La méthode HIMO est une technique utilisant de façon flexible et optimale la main d'œuvre et d'autres ressources locales dans la réalisation de projets d'intérêts publics et communautaires.

Avec une population caractérisée par son extrême jeunesse et son faible niveau de qualification, le Burkina doit faire face à une préoccupation majeure à savoir comment trouver un emploi décent à chaque burkinabè.

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et son plan d'action opérationnel adoptée en 2008 par le Gouvernement vise à accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Une des stratégies retenues dans la PNE est la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre à travers des projets pilotes en milieu urbain et rural. Dans cette optique, un programme de lutte contre le chômage mettant l'accent sur l'utilisation de la technique HIMO est envisagé sur la période 2010-2015.

C'est pour capitaliser les expériences de la mise en œuvre des projets antérieurs à haute intensité de main d'œuvre, dans le processus de formulation de nouveaux projets qu'une revue de l'approche Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) a été réalisée et validée le 13 octobre 2011 à la salle de conférence du Centre de Formation Professionnelle de Ouagadougou.

En effet, la méthode HIMO n'est pas nouvelle au Burkina Faso. Déjà dans les années 80, des projets ont été mis en œuvre par l'Etat avec le soutien de partenaires techniques et financiers dans de nombreuses régions du pays et surtout dans les années 90 avec la création de l'agence Faso Baara.

L'étude devait donc faire le bilan de ces pro-

grammes HIMO mis en œuvre au Burkina montre qu'un volume important d'emplois a été créé à travers l'utilisation de cette méthode. Les salaires versés représentaient environ 30% du coût total des projets et les femmes employées, environ 30% des effectifs des travailleurs des chantiers.

Au-delà du fait que la méthode HIMO permet de créer plus d'emplois, à qualité égale, elle permet aussi de réduire les coûts de 10 à 30% ainsi que les besoins du pays en devises étrangères en raison de l'intérêt accordé à la main d'œuvre locale et à l'utilisation des matériaux locaux.

A titre d'exemple, dans la région de l'Est une piste rurale coûterait environ 12 millions de FCFA en HIMO contre 20 millions de FCFA si elle devait être réalisée avec une approche utilisant des engins mécanisés lourds.

L'approche HIMO est reconnue par le BIT comme une politique active du marché du travail parmi les plus efficaces pour créer des emplois productifs et lutter contre la pauvreté. C'est fort de ses nombreux avantages que le Gouvernement veut relancer sa promotion. L'étude a proposé entre autres mesures, la prise en compte des méthodes HIMO dans les politiques d'investissement publiques, la création d'un environnement favorable au PME-HIMO, la sensibilisation des décideurs, techniciens, ONG, bailleurs sur les avantages de cette technique.

1^{ère} Session du Comité Technique National Consultatif de Sécurité et Santé au Travail

Les 24 et 25 novembre 2011, c'est dans la salle du dialogue social sise à l'Immeuble Baoghin que s'est tenu la première session du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail au titre de l'année 2011.

En rappel, le Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail est une institution du Code du travail en son article 410 et a pour mission d'émettre toute suggestion et tout avis sur la réglementation en matière de sécurité et santé au travail.

C'est à ce titre que près d'une trentaine de participants issus de plusieurs départements ministériels, des milieux syndicaux ainsi que des structures d'appui au secteur privé se sont réunis afin d'examiner trois projets de textes.

Il s'agissait respectivement du projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Inspection médicale du travail, du projet d'arrêté conjoint portant organisation, fonctionnement et moyens d'action des services de santé au travail et du projet d'arrêté conjoint portant modalités et conditions de réalisation des visites médicales et examens réglementaires.

Pendant les deux jours de travaux présidés par la Directrice Générale de la Protection Sociale, Madame SOME Stella Sylviane, les trois projets de textes ont été tour à tour amendés par les participants dont la diversité et la richesse des contributions ont permis d'améliorer la première mouture desdits projets de texte.

Dans l'ensemble, les différents projets de texte ont été validés par acclamation marquant ainsi une étape essentielle dans l'adoption de ces textes qui viendront certainement étoffer davantage la liste des textes d'application du Code du travail.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Recevez régulièrement par mail notre bulletin, en envoyant
« patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Atelier-Bilan de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE)



En mars 2008, le Gouvernement a adopté une Politique de l'emploi reposant sur quatre (04) objectifs stratégiques qui sont :

- ◆ Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales ;
- ◆ Renforcer la création d'emploi ;
- ◆ Améliorer l'employabilité ;
- ◆ Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.

Pour la période 2008 – 2011, un Plan d'Action Opérationnel (PAO) a été défini faisant appel, compte tenu de la transversalité des questions d'emploi, à la contribution de plusieurs acteurs.

Après 3 années de mise en œuvre, il fallait faire le point de la mise en œuvre en attendant l'évaluation finale prévue en 2012. D'où l'organisation d'un atelier-bilan les 8 et 9 novembre 2011 au Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou.

L'atelier a réuni outre les structures déconcentrées et rattachées du Ministère de l'emploi, les organisations de travailleurs, les Collectivités Territoriales, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso, la Maison de l'entreprise et le Patronat.

En ce qui concerne le CNPB, sa contribution devait se faire au niveau du 2^{ème} et 4^{ème} objectif stratégique à travers la promotion des activités privés créatrices d'emploi, la promotion de l'emploi féminin, l'amélioration de la législation du travail, le renforcement du dialogue social.

On peut noter que depuis l'adoption de la PNE, le CNPB a réalisé des activités qui dans une certaine mesure ont contribué à l'atteinte des objectifs ci-dessus énoncés. Il en est ainsi de sa contribution à l'adop-

tion du nouveau code de travail en 2008, de la réalisation de l'étude sur l'entrepreneuriat féminin, de l'organisation du forum des femmes entrepreneurs, de la mise en place du cadre bipartite de concertation patronat/centrales syndicales et

bien d'autres.

S'il faut saluer l'initiative du ministère en charge de l'emploi qui a toujours associé le Patronat aux réflexions sur les questions d'emploi, il faut cependant regretter que dans la mise en œuvre de la PNE, des moyens ne soient pas prévus pour permettre aux différents acteurs impliqués de répondre efficacement aux missions qui leur ont été confiées.

En dehors du ministère central et des structures déconcentrées qui, dans une certaine mesure ont intégré le plan d'action de la PNE dans leurs programmations annuelles, les autres partenaires l'avaient plutôt ignoré. En conséquence, des activités en droite ligne des objectifs de la PNE ont certes été réalisées, mais c'était sans tenir compte véritablement du plan d'action.

L'appropriation des objectifs de la PNE par les structures partenaires du Ministère en charge de l'emploi n'est pas effective. Comment cela peut-il en être autrement s'il n'y a pas un cadre permanent de dialogue autour de cette politique permettant au ministère et à l'ensemble de ses partenaires d'échanger sur la mise en œuvre du plan d'action. L'organe d'orientation de la PNE, le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n'est toujours pas opérationnel.

Le suivi du PAO mériterait d'être renforcé par une meilleure implication des points focaux-emploi désignés au sein des différentes structures partenaires. D'ailleurs, une recommandation forte de cet atelier-bilan était d'instaurer une réunion périodique entre les points focaux-emploi et de mettre à leur disposition semestriellement, une fiche de suivi du PAO.